

DECISION MUNICIPALE n° D20230413-031

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Finances	
	Matière	7.3.2	Finances locales – Emprunts – Ligne de Trésorerie
Objet	Contrat de Ligne de Trésorerie Interactive		
Attributaire	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant la nécessité pour la Commune d'optimiser le suivi et la gestion de sa trésorerie ;
- Considérant l'analyse des besoins en trésorerie ;

Décide,

Article 1 : De souscrire un contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec l'établissement financier de CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN pour un montant de 1.500.000 €.

Article 2 : Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : Le montant initial de la Ligne de Trésorerie est de 1.500.000 €

Durée : 12 mois à compter de la date de signature du contrat

Périodicité de paiement des intérêts : Mensuel

Taux : indexé ESTER +0.44 %

Commission d'engagement : 0,10 % du montant de la ligne de trésorerie soit 1.500 €

Commission de non utilisation : 0,05 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 avril 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLERE